



**Procès-verbal N°5**  
**Réunion du 5 janvier 2023**

**Animateur :** M. Antonio CARRETO

**Présents :** Mme Martine PASDLOUP, Marie Thérèse POLICON  
MM. Robert CHONCHON, Bernard ROCHETTE, Maurice SAINT ALBIN, Jean-Pierre MAGGI (CD)

**MATCH « CLASSE SENSIBLE »**

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

**Pour information :**

*Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.*

**NOGENT FC / CHEVILLY LA RUE ELAN - Match de championnat – SENIORS D1 du 15/01/2023 à 15h00**

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club RECEVANT

**Réceptions :**

**Des arbitres et délégué officiel désignés sur cette rencontre**

**Pour le club de NOGENT FC :**

M. DIAZ Frédéric – Représentant le Président  
M. MEDALLY Eddy – Responsable catégorie

**Pour le club de CHEVILLY LA RUE ELAN :**

M. LAPLANCHE Eric - Président  
M. BEN DJEMIA Selin – Directeur Technique

La CDPME échange avec les représentants des clubs, concernant l'organisation qui sera mise en place lors de la rencontre.

Transmet ce dossier « match sensible » au secrétariat du District du Val de Marne de Football :

- 1 arbitre officiel à la charge du club requérant
- 2 arbitres assistants à la charge du club requérant
- 1 délégué officiel à la charge du club requérant

**Match classé sensible**

Les questions sont épuisées la séance est levée

**Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation**